RACHID HARRAOUBIA À PROPOS DE LA PRIVATISATION DE L'UNIVERSITÉ :

«Bouteflika a dit non !»

L'université algérienne ne sera pas privatisée. Les œuvres universitaires non plus. C'est une décision prise par le président de la République et consacrée par la nouvelle loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.

C'est ce qu'a affirmé, hier à Constantine, le ministre chargé du secteur, M. Rachid Harraoubia en l'occurrence, dans son intervention à l'occasion de la conférence des universités de l'Est, consacrée à l'évaluation d'étape de la réforme de l'enseignement supérieur. «Aucune structure universitaire relevant du secteur public, qu'elle soit pédagogique ou de service, n'est privatisable.

Le dossier est clos», dira M. Harraoubia tout en avouant qu'il y avait, effectivement, une intention dans ce sens. Par ailleurs, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a déclaré que la mise en application du nouveau système LMD est irréversible, étant consacré, lui aussi, par ladite loi, comme un fondement pédagogique du système de l'enseignement supérieur. «Nous avons tranché cette question et il faut se démarquer du débat stérile portant sur l'utilité ou l'inutilité de ce système», assènera-t-il.

Dans ce même contexte, M. Harraoubia s'en est pris à un enseignant de l'université d'Annaba pour ses déclarations à la presse. Cet enseignant s'est posé la question de savoir comment peut-on enseigner un programme que nous enseignons pendant quatre ans en l'espace de trois années. Une question jugée «insensée» par le ministre qui a précisé que les nouveaux programmes vont vers «la spécialisation».

Il s'agit de déterminer le contenu de chaque diplôme et le répartir sur un certain nombre de semestres. «Pour la licence à titre d'exemple, le contenu de chaque année contient 180 unités, soit 60 unités par année universitaire. L'étudiant obtient son diplôme en réussissant un certain nombre d'unités. Et là, nous offrons la possibilité à l'étudiant brillant comme à celui désintéressé d'accéder à l'université et faire le cursus de son choix. Sauf que ceux qui ne travaillent pas n'auront certainement pas de places dans les paliers supérieurs de ce système. L'enjeu consiste en l'amélioration de la qualité des diplômes délivrés par l'université algérienne pour avoir une équivalence par rapport à ceux remis de par le monde. Je crois que cet enseignant n'a même pas eu le temps, à cause probablement de ses préoccupations diverses, de jeter un coup d'œil sur les programmes de réforme», avança-t-il.

M. Harraoubia a également mis en garde les enseignants incapables de s'adapter aux nouvelles méthodes d'enseignement et de ne pas faire dans l'intox dans le milieu estudiantin. «Les enseignants universitaires sont censés produire la science et de facto, développer les outils pédagogiques. Ils doivent donc consentir un effort pour la mise en application du nouveau système. Ceux qui sont incapables de s'adapter n'ont pas de place dans l'université. Cependant, il est inacceptable de leur part d'exploiter leur fonction à des fins politiques et dire que ce système détruit les valeurs nationales et qu'il faut maintenir l'ancien système», soulignera-t-il.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en admettant que la révolution de l'université ne s'opérera pas sans l'amélioration des conditions de travail du corps enseignant sur lequel s'axera toute la réforme de l'université, a assuré que les salaires de tout le personnel du secteur seront, comme première étape, calculés selon la nouvelle grille des salaires de la Fonction publique, et ce, en attendant l'achèvement des statuts particuliers. Il précisera que toutes les indemnités perçues avant la mise en application de cette nouvelle grille seront maintenues jusqu'à la promulgation du statut de l'enseignant. «Le professeur par exemple touchera une majoration nette oscillant entre 19 000 et 27 000 DA. Nous allons étudier dans la deuxième étape le nouveau système indemnitaire pour l'enseignant universitaire», indiquera-t-il.

Il convient de noter que 41 établissements universitaires à travers le territoire national appliquent le système LMD. 21 % des effectifs reçoivent un enseignement dans ce cadre qui propose 1 200 offres de formation. Pour pallier le déficit en matière d'infrastructures universitaires, le secteur se dotera de 528 000 nouvelles places à l'horizon de 2010, ce qui augmentera les capacités pédagogiques de l'université algérienne à plus de 1,5 million de places.

En matière d'hébergement, les responsables du secteur comptent prendre en charge un étudiant sur deux d'ici 2010. La recherche scientifique a bénéficié d'un plan qui prévoit des budgets colossaux pour le quinquennat 2009-2014. Ainsi, 20 milliards de dinars par an seront destinés à l'équipement et la gestion des laboratoires à travers les établissements universitaires du pays.

Lyas Hallas

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Algérien, comment vis-tu ?

Cinquième du genre, le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) se déroulera durant la quinzaine du 16 au 30 avril prochain. Chapeauté par le département de l'intérieur, il se propose de fixer une cartographie globale de l'habitat ainsi que du vécu socioéconomique de l'Algérien.

Sofiane Ait Iflis - Alger (Le Soir) - En tout, le RGPH déborde les contours du traditionnel recensement de la population. Il postule en effet à élargir autant que nécessaire le champ du butinage statistique. C'est donc un véritable sondage sur la préoccupation de l'Algérien que l'Office national des statistiques (ONS) ambitionne de réaliser. Nécessairement, de grands moyens, logistiques et humains, sont mobilisés pour cette opération de recensement dont pas moins de 61 448 personnes.

Ces dernières se répartissent en recenseurs, contrôleurs, réservistes, formateurs et autres délégués. L'Office national des statistiques a par ailleurs conçu un démembrement administratif, en terme de circonscription, le plus à même de faciliter la conduite de l'opération. Ainsi, le territoire national se trouve divisé, pour les besoins de cette enquête, en 42 411 districts (unités d'enquête statistiques). Un parc automobile de 5 825 véhicules sera mis à la disposition de l'ensemble des intervenants dans cette enquête.

L'ONS prévoit de sonder l'Algérien sur divers aspects de la vie. Pour ce faire, il a élaboré cinq (5) types de questionnaires, en fonction de la catégorie ciblée. L'un est destiné aux ménages ordinaires ou collectifs (MOC), l'autre à ce qui est défini comme nomades, c'est-à-dire des personnes vivant sous une tente ou ne disposant que d'un habitat précaire et qui sont en continuels ou périodiques déplacements.

A ces deux catégories s'ajoute une autre désignée comme population comptée à part. Il s'agit des personnes vivant dans les bases de vie. Le quatrième échantillon intéresse les sans domicile fixe (SDF). Enfin, l'ONS retient comme autre catégorie un échantillon qui rassemble des personnes dans des quotas prédéfinis.

Ce questionnaire est désigné par questionnaire communautaire. On imagine donc le nombre et la diversité de questions qui seront posées. Outre l'établissement de la classique caractéristique démographique, le recensement a vocation de cerner et consigner les indicateurs socioéconomiques du pays.

La structure familiale, la fécondité, la mortalité, les différentes migrations, la scolarisation, l'emploi, le transport et les loisirs font partie du lot des données intéressant les pouvoirs publics. Ces derniers s'intéressent également au comment habite l'Algérien. Et sans être explicitement noté dans l'exposé des motifs, ce recensement devra normalement servir de base d'intervention de l'Etat en matière d'amélioration du cadre et du mode de vie de l'Algérien.

S. A. I.

PLAN MARKETING ENVIRONNEMENTAL 2008

Les mosquées mises à contribution

Le prêche du prochain vendredi, les émissions religieuses diffusées le même jour sur les ondes des radios nationales et locales ainsi qu'à la télévision seront consacrés au thème de la protection de l'environnement.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan marketing environnemental 2008 lancé par le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme, 15 000 mosquées et autant d'imams seront ainsi mis à contribution pour sensibiliser les fidèles sur l'importance de la protection de la nature et de la préservation du capital écologique.

Réunis hier à Dar el Imam à Alger, Cherif Rahmani, ministre de l'Environnement, et Bouabdallah Ghoulamallah, ministre des Affaires religieuses et des Wakfs ont présidé une journée de sensibilisation des imams et des mourchidate à la protection de l'environnement. Etayant leurs propos par des versets coraniques et des hadith du prophète Mohamed que le salut soit sur lui, traitant de la protection de l'environnement et du respect de la nature, les deux ministres ont exhorté les imams, dont «la parole est très respectée, à transmettre à la population le message de Dieu et du prophète Mohamed (QLSSL) sur la propreté». Pour les besoins de cette campagne dans les lieux de culte musulman, le département de Rahmani, en collaboration avec des experts internationaux, a élaboré un livret pédagogique inspiré des textes sacrés du Coran et de la sunna évoquant la sauvegarde, la promotion et l'exploitation de manière rationnelle et écologique de l'environnement.

Aussi, le numéro de la revue mensuelle *La lettre de la mosquée* du mois de mars sera dédié à la problématique environnementale. Ce numéro sera édité à 20 000 exemplaires et distribué à travers les mosquées du pays.

L. M.

ORAN

Le terroriste abattu portait sur lui une ceinture d'explosifs de 3 kg

La tension ne semble pas s'atténuer à Oran depuis samedi 29 mars 2008 avec les folles rumeurs qui y circulent depuis le renforcement inhabituel de la sécurité, ajoutant à cela la mise hors d'état de nuire d'un terroriste, le dénommé Mahdjoub Mohamed âgé de 24 ans, originaire de Zemora (w. de Relizane) abattu par les forces combinées à 18h15, dans la journée d'avant-hier au niveau du quartier Sidi-El-Houari.

Selon nos sources, cet individu a rejoint un groupe terroriste activant à l'Est du pays depuis près de trois ans.

Pisté par les forces de sécurité depuis près de deux semaines, et une fois encerclé et sommé de se rendre, il s'est mis à tirer dans leur direction et ainsi les a contraints à l'abattre.

Nos sources indiquent qu'il portait sur lui une ceinture d'explosifs d'environ 3 kg de TNT, destinés à commettre un carnage visant des institutions étatiques et publiques connues.

Ce terroriste ferait, selon nos sources, partie d'un groupe qui serait activement recherché à Oran. Aucune information n'a pu être fournie pour ne pas entraver le déroulement des investigations, seules des consignes de vigilance sont vivement recommandées.

A. B.

COUR DE BLIDA

La perpétuité contre l'émir national d'Al Qaïda

Le tribunal criminel de Blida a condamné, hier, par contumace Abdelmalek Droudkal, alias Abou Moussab Abdelwadoud, l'émir national d'Al Qaïda en Algérie à perpétuité, et à trois ans de prison ferme son neveu, C.M, 33 ans, et ce pour les chefs d'inculpation d'activités terroristes.

L'affaire remonte au mois de janvier 2007 lorsque C. M. reçut un appel téléphonique de son oncle Droudkal lui demandant de rencontrer un certain Hakim, qui lui donnerait des instructions sur des activités terroristes, et de consulter des sites internet pour la localisation des points où seront projetés des actes terroristes.

Cependant, C. M. sera arrêté par les éléments des services de sécurité entre la localité de Si Mustapha et Rouiba alors qu'il se dirigeait à bord d'un bus vers Rouiba où il avait rendez-vous avec Hakim.

La défense de C. M. a tenté de démonter les griefs retenus contre son client, arguant que ce dernier ne pouvait être poursuivi que pour non-dénonciation.

M. B.